

Lausanne au temps de nos bisaïeules : [suite]

Autor(en): **Henrioud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 19

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 6 mai 1916 : Lausanne au temps de nos bisaieules (Marc Henriod). — Samuon (Marc à Louis). — Un autodafé à Cully. — Français fédéral. — Une vieille chanson d'actualité. — Comme on écrit l'histoire. — Un curieux arrêté.

LAUSANNE AU TEMPS DE NOS BISAIEULES

II

Au colonel et vice-baillif Abraham de Crouzaz, par ses deux fils David et Jean-Pierre. Leur père, qui mourut en 1710, fut autant distingué par son courage, sa justice et son génie que par sa naissance; il ne vécut ni pour lui, ni pour les siens, mais pour sa patrie. On loue sa probité et on ne l'imite point.

Charles-Guillaume Loys de Bochat, professeur public de droit et d'histoire dans l'académie de Lausanne, ensuite lieutenant baillival, accusateur public, juge et adjoint à l'académie des sciences de Groningue. Il fut renommé chez ses compatriotes et chez les étrangers par sa piété, sa prudence, son urbanité, sa science et son érudition. Il mourut, âgé de 58 ans, le 4 avril 1754, après avoir fait, pendant 30 ans, le bonheur de son épouse, Françoise-Suzanne Teissonnière qui lui a fait ériger ce monument.

Au nord de la cathédrale est une petite place formant un carré long, établie il y a 15 à 20 ans sur le local d'un ancien cimetière et des cloîtres vôtés qui communiquaient jadis aux maisons des chanoines du chapitre épiscopal. Ces arcades furent alors démolies.

Vis-à-vis de l'entrée du château est un bâtiment qui, avant la réformation, était une église consacrée à St-Maire. Les Bernois en firent un grenier et, depuis 1803, on en a fait une caserne pour y loger les jeunes soldats vaudois qui font à Lausanne leur instruction militaire. Une ancienne porte de ville, surmontée d'une tour carrée, et servant de prison aux prévenus qui doivent être jugés en cour d'appel, est attenante à ce bâtiment.

Le *Chemin-Neuf*, qui fut construit vers la fin du XVIII^e siècle, formait au XIII^e siècle une rue appelée *Perabol*, habitée par des Juifs; elle fut dès lors entièrement consumée par un incendie.

En descendant le *Chemin-Neuf* on trouve le joli bâtiment du Bazar Vaudois. Les locaux sont divisés en trois parties: un salon au rez-de-chaussée; plus haut une suite de galeries dans lesquelles sont disposées des armoires vitrées; et au-dessus une seconde salle uniquement destinée aux meubles. Le tout est parfaitement éclairé.

On trouve au Bazar Vaudois quelques journaux, ainsi que les adresses de tous les industriels, banquiers, négociants, et celles de toutes les maisons de campagne à louer dans les environs de Lausanne.

Au bas du *Chemin-Neuf*, on arrive sur une belle place à laquelle on travaille depuis plusieurs années et qui a remplacé un vallon

escarpé, formé par un ruisseau, recouvert aujourd'hui par des voûtes. Lorsque cette place sera terminée, elle formera la place du marché, et quittera probablement son ancien nom de la *Riponne*, pour prendre celui de *Place du Marché Neuf*, qui convient mieux à sa destination. Cette prévision ne s'est pas réalisée et personne ne songe à s'en plaindre.

La *Riponne* est dominée par la petite place de la *Madelaine*, que soutiennent d'anciens murs de ville, et sur laquelle se trouvait jadis une église et un couvent de Dominicains. Aujourd'hui l'église sert de grenier et le couvent de dépôt et de maison d'habitation à quelques employés de l'administration municipale.

Au-dessus de la place de la *Riponne*, on remarque une nouvelle église actuellement en construction, et qui doit servir exclusivement à l'exercice du culte catholique. Elle avait d'abord été commencée au *Chemin-Neuf* et était déjà fort avancée lorsque, dans l'automne de 1831, le mouvement accidentel du sol obligea à discontinuer les travaux et enfin à la démolir.

En suivant le chemin à droite, on arrive aux *Ecoles de Charité*, logées dans un bâtiment construit en 1826, précisément un siècle après la fondation de cette institution. Ce bâtiment renferme les appartements de trois instituteurs et d'une maîtresse d'école. On vient de construire sur la promenade de *Chauderon* un petit bâtiment qui abrite un poids public. Cette promenade conduit au nouveau cimetière, situé à peu de distance et qui a remplacé un cimetière plus ancien contigu au Faubourg de l'*Halle*.

La place de *St-Laurent* est ornée d'un joli temple construit en 1719 sur l'emplacement d'un temple plus ancien. L'entrée de cette place était naguère fermée par une porte de ville pratiquée dans une tour carrée; mais celle-ci a été démolie et a fait place à une auberge: l'*Hôtel de France*.

La place *Pépinet* était, il y a quelques années, embarrassée de plusieurs bâtiments dont on l'a débarrassée.

A la rue *Pépinet* se trouve le *Musée du Commerce* qui reçoit en consignation toutes sortes de marchandises et meubles neufs ou vieux. Dans le même bâtiment existent une salle d'armes et une école de gymnastique.

Sur la place de *St-François* qui forme le quartier le plus beau et le plus vivant de la ville, on remarque la *Maison des postes*, vaste bâtiment construit en 1808, sur l'emplacement d'un ancien manège, et dans lequel sont réunis les bureaux de l'administration des postes et des péages.

L'église *St-François*, aux murs noircis par le temps, contrastent avec les maisons neuves et élégantes qui l'avoisinent.

Le bâtiment de la douane est attenante à cet édifice. La belle promenade de *Montbenon* sert de place d'armes.

En-dessous de la promenade du Casino, on voit la maison du célèbre Gibbon. C'est à la rue de Bourg qu'habitent la plupart des familles de l'ancienne noblesse. Dans la rue de Martheray,

se trouve le *théâtre*, remis dernièrement à neuf, et la maison de M. le général de la Harpe, ci-devant instituteur de l'empereur Alexandre. En s'avancant sur la route de Berne, à quelques minutes de la ville, on arrive au cimetière de Pierre de Plan, plein de souvenirs religieux et de pierres funéraires, où l'on remarque, entre autres, plusieurs monuments élevés à la mémoire d'Anglais de distinction.

La ville de Lausanne a un port et un entrepôt pour le commerce. Ce port est le joli village d'Ouchy. Deux bateaux à vapeur, le *Léman Vaudois* et le *Vinkelried*, construits il y a peu d'années, animent ce village par le grand nombre de passagers qui y abordent. Chaque jour, pendant la belle saison, ces bateaux font le trajet d'une extrémité du lac à l'autre. Après être parti chaque matin, l'un de Genève pour Villeneuve, l'autre de Villeneuve pour Genève, ils abordent à Ouchy, le premier entre une et trois heures après-midi, le second entre huit et dix heures du matin. Le *Léman Vaudois* fait souvent des promenades indépendantes de sa course régulière, et quelquefois le tour du lac en un jour. Ces bâtiments sont tous deux vastes et commodes et ont chacun un restaurateur. Le grand nombre de voyageurs qu'ils ont attirés à Ouchy, y a multiplié les établissements destinés à les recevoir. L'*hôtel de l'Ancre* est en particulier très fréquenté. Une vieille et haute tour carrée, élevée au XII^e siècle, se remarque encore à Ouchy.

Lausanne renferme, affirme notre Guide, tout ce qui peut rendre la vie agréable. On y trouve une très bonne société, des personnes instruites, des savants distingués... Mais ce qui frappe le plus l'ami de l'humanité, et lui fait trouver le plus de charmes dans le séjour de Lausanne, c'est cette foule d'institutions philanthropiques et d'entreprises particulières qui concourent avec la paix publique au développement physique du peuple qui habite ce pays, sous ce rapport l'un des mieux partagés de l'Europe. Les environs de Lausanne sont si agréables soit par la pureté de l'air qu'on y respire, soit pour les beaux aspects qu'ils présentent, qu'une foule de maisons de campagne y ont été élevées, habitées les unes par leurs propriétaires, les autres par des étrangers de distinction attirés par la beauté, les mœurs et la tranquillité du pays.

Le guide indique huit courses qui peuvent être faites dans les environs de Lausanne.

Il contient une liste des campagnes à louer qui sont: *Béthusy*, le *Château de Venes*, le *Clos-de-Bulle* (Maison d'éducation), *Jolimont*, le *Faux-Blanc*, le *Parillon*, *Malley*, *Mon-Lot*, *Mont-Alégre*, *Reuens-sur-Roche* et *Rose-Villa*.

Ce petit ouvrage, un modèle du genre, est dû probablement à la plume alerte de J.-J. Porchat, déjà cité au début de ces lignes. Ajoutons qu'il est pourvu d'une table des matières très complète et qu'il se termine par un *Extrait du Catalogue* du Bazar Vaudois. Cet extrait seul est très suggestif. Nous relèverons parmi les nombreux articles qu'il mentionne les objets sui-

vants : Grand assortiment de meubles, coutellerie, rasoirs Lecoultre, cuirs universels pour rasoirs et canifs, ouvrages en bois sculpté de l'Oberland, objets en bois blanc avec ou sans peintures, chapeaux en soie, chapeaux en paille, ouvrages faits par des dames, tels que sacs à ouvrages, bonnets, fichus, etc., destinés à être vendus en faveur d'instituts de bienfaisance, joujoux pour enfants des deux sexes, une grande variété de tabatières, grand choix de dessins, costumes, vues, lithographies, cartes géographiques de la Suisse et autres livres d'église richement reliés, toutes les brochures nouvelles, religieuses et politiques, publiées par des Vaudois. Souvenir de la Suisse, recueil de 100 jolies lithographies représentant les vues les plus pittoresques et les plus remarquables, 1 vol. in-8 oblong, Souvenir de Lausanne, recueil de 40 jolies lithographies représentant les lieux les plus remarquables de la ville et des environs, un petit volume, Guide du voyageur dans le canton de Vaud par M. R.

Le simple résumé que nous venons de faire de l'intéressant *Guide du Voyageur à Lausanne*, de 1834, permettra aux amis du passé de mesurer le chemin parcouru dans divers domaines depuis le temps de nos grand'mères, de faire quelques comparaisons entre la Lausanne de ce temps et celui d'aujourd'hui, et peut-être de se rendre compte du charme tout spécial que devait avoir, jadis, la physionomie archaïque de notre vieille cité vaudoise.

MARC HENRIOD.

Sur la joue. — Un pasteur commentait la Bible devant des jeunes filles, ses catéchumènes.

— Il faut, leur disait-il, apprendre à souffrir sans se plaindre. Ayez toujours présentes à votre esprit ces belles paroles : « Si l'on vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez aussi la gauche ... »

— Mais interrompit une des jeunes filles, si c'est un baiser qu'on vous donne ?...

Le pasteur sourit et ne répondit rien.

SAMUION

L'è veré que n'ètai pardieu pas bin galé, lo pouro Samuion. L'ètai quasu quemet la fenna de la tsanson :

L'a lè tsambe corbe
Lè dzênâo goltrâo.
Lè get pequernâo,
De la granta barba.

Ma l'avâi oncora ein mé on pucheint nâ avoué dou dzerno quemet dâi truffie, on gottro que breinmâve quand caressâi qu'on arâi djurâ dâi senaille de muton, dâi pâi su la tita tot blian dein lo mâitet, ma principalameint su la rita onna bougne de la mètsance, que l'è bin cein que l'eimbetâve lo pe gros. L'ètai dan boosu et lè bonfonds dau velâdzo lâi avant baillî à nom : « Samuion droblia-rita ! »

Cein lo bourlâve rido clia bougne et n'avâi jamé trovâ à sè maryâ. Lè fêmalle san croûie tot parâi et min ne l'avâi voliu. Quemet se outre la né clia bougne sè pouâve remarquâ ! Mâ ie sant disne ; lau faut dâi galé, dzouveno et retso et lo pouro Samuion l'avâi bin dâi z'annâie de trau po ître dzouveno onna trau grocha bougne po ître galé et pas prau d'ètiu po ître retso.

Onna demeindeze la vèprâ, Samuion va âo prîdzo. Lo menistre l'avâi dèvezâ dau bon Dieu, que l'avâi adrâi bin fé tot cein que l'avâi fé : lè tsambe dâi tsevau po pouâi bin picalo, lè corne dâi modzon po cornâ, la lanna dâi muton po lè teni âo tsaud, lè tètè dâi tchivre po baillî dau lacî, lè êrâno bré dâi pâisan po avâi la foice de nyâ lè dzerbe, lè grante piaute dâi gendarme po tracî aprî lè larro. Einfin quie lo mondo l'ètai bin fé et lâi avâi rein à lâi tsandzi.

Samuion l'accutâve cein et lè potte lâi allâvant dau tant que l'ire ein colère. Adan ! et li l'ètai bin fé assebin ! Lo menistre l'avâi-le pi guegnî ! L'avâi biau dere po fini : « Et Dieu vit que tout ce qu'il avait fait était bien fait », Samuion pouâve pas lo crère.

Aprî lo prîdzo, ie l'atteind lo menistre et lâi fâ disne :

— Mâ, dite-mè vâi, monsu lo menistre, vo trovâ veretabliameint que tot cein que lâi a su la terra l'â bin fé ?

— Oï !

— Et mè, vo mè trovâ bin fé assebin ?

Lo menistre guigne lo Samuion et sa pucheinte bugne, s'è dzênâo que sè croquâvant et lâi repond :

— Oï, vo z'îte pardieu rido bin fé... *po on bossu.*

MARC A LOUIS.

En pays inconnu. — On sait que ces dernières années, à Lausanne, on a créé nombre d'avenues nouvelles.

L'autre jour, un étranger demandait à l'un de nos commissionnaires où se trouve justement une de ces voies de création récente, dont le nom et surtout la situation ne sont encore familiers à personne.

Le pauvre commissionnaire se frappe le front, se gratte la tête :

— Du diable, si je me souviens où on l'a mise, cette avenue ! Que c'est bête, avec !

UN AUTODAFÉ À CULLY

MALGRÉ des instincts essentiellement conservateurs, le curial de Villette (François-Samuel Dumur¹) dut en 1806, prêter présence à un autodafé de vieux registres et d'anciens documents et voir la répétition, officielle cette fois, des feux de joie allumés en 1802 par les bandes des Bourlapapay. Notre père² alors tout petit garçon, assistait à cette scène, qui fit sur lui une impression durable, car il nous l'a racontée plusieurs fois. Il s'agissait de la destruction des titres se rapportant aux dîmes et aux cens, et il y a tout lieu de croire que l'autodafé en question ne fut que l'exécution matérielle de la loi du 31 mai 1804 et de l'arrêté du 18 juin suivant.

A teneur de ces actes législatifs, émanés de notre premier Grand Conseil, « le régime féodal était proscrié à jamais du territoire du canton de Vaud. » Les ci-devant propriétaires de droits féodaux étaient tenus de déposer dans le délai de 15 jours, entre les mains d'un bureau de liquidation à Lausanne, tous leurs titres, livres, plans et documents, et d'accepter en lieu et place de leurs créances perpétuelles de nouvelles obligations à terme et rachetables que l'Etat de Vaud souscrivait en leur faveur, quitte à lui à se récupérer sur les communes et celles-ci sur les débiteurs des dîmes et cens. Une fois l'échange des anciens titres contre les nouveaux effectué, le receveur était tenu de remettre à jour fixe aux municipalités de chaque cercle les titres relatifs aux droits féodaux qui les concernaient.

C'est ce qui eut lieu à Cully à cette occasion, et, soit qu'il s'agit d'un ordre venu de haut, soit que ce fût ensuite d'une décision de l'autorité locale, le feu exterminateur fut allumé.

On avait établi sur la place d'armes un foyer *ad hoc* au moyen de longues barres de fer disposées de façon à ménager le courant et à permettre d'activer convenablement le brasier. Toute la population de la ville et des environs était sur pied : on sentait un gros événement. Le juge de paix, le président du Tribunal, le

¹ Grand-père de feu Benjamin Dumur.

² Jean-Louis Dumur (1800-1882) qui fut pasteur à Savigny.

curial, la municipalité, tout le monde était là. Plusieurs fois un char requis pour la circonstance et auquel la population s'était attelée, fit le trajet dès la partie haute de la ville jusque sur le lieu de l'exécution avec des monceaux de vieux registres et de paperasses de toute espèce.

David Duboux, sergent municipal ou officier (huissier) de la Justice, s'était attribué le rôle de bouffon, qui lui convenait à merveille. Assis sur le devant du char, le dos contre les parchemins, un énorme registre ouvert sur ses genoux, il faisait semblant de lire d'un ton larmoyant. Disciple anticipé du réalisme, il s'était muni de grès oignons avec lesquels il se frottait les yeux, pour que des pleurs véritables vinsent témoigner de la douleur que lui causait la disparition de l'ancien régime. Ses manières de singe émerveillaient l'assistance, qui trépiognait d'aise. Sur la place tous les antiques débris de la féodalité furent amoncelés sur le bûcher, et bientôt la flamme en montant au ciel vint rappeler à la foule accourue qu'une ère nouvelle avait surgi.

De temps à autre, le sergent Duboux, armé d'une longue fourche, piquait dans le tas, ras semblant les papiers épars, et activait la foule naïve. La population rondait, chantait et dansait. Notre grand'mère fit, paraît-il, chorus.

Quant au curial, à en juger par ce que nous savons de lui, il devait hocher la tête, et bien certainement il ne donna aucune marque d'approbation. C'était un homme de plume, et les scènes révolutionnaires l'attristaient.

(Extrait de la *Chronique de la famille Dumur* par Benjamin Dumur, et communiqué obligeamment par M. le colonel J. Dumur.)

C'est tout simple. — Une troupe de bateleurs, qu'accompagnait un chameau et de singes, donnait des représentations sur les places d'une de nos petites villes vaudoises. Un papa passe avec son fils ; ils s'arrêtent. Un des bateleurs était juché sur le dos du chameau.

— Dis, papa, demande soudain l'enfant, comment qu'ils font les M'sieurs pour monter sur le chameau.

— Eh bien, ils montent dessus quand le chameau est tout petit, et une fois là, ils ne bougent plus.

FRANÇAIS FÉDÉRAL

EN mai 1915, une maison de la Suisse allemande adressait à ses clients romands le circulaire que voici :

Beurre à fondre.

Cette année-ci c'est un peu plus tard que d'habitude que je peux référer plus définitivement sur cet article vu qu'il est, comme beaucoup d'autres, très influencé par les troubles actuels et à la suite de cela, les négociations se prolongeant. Comme toutes les graisses, le beurre avait des prix énormes les mois derniers, mais pendant que la hausse des graisses en général continue, les prix des beurres sont devenus plus acceptables de sorte qu'il y a plus d'avantage d'employer du beurre frais et de s'en faire une provision que n'importe quelle autre graisse combustible. Cependant l'article n'atteint pas les prix des années précédentes, ce qui du reste était certain depuis quelque temps, mais la cause en est principalement parce que la production, abondante qu'elle soit, ne suffira aucunement à la demande excessive que l'on a et de fortes quantités peuvent être vendues promptement. — En outre les producteurs ne veulent pas s'engager ni pour des gros lots ni pour longtemps, calculant de pouvoir vendre bientôt de nouveau à des prix plus avantageux pour eux.

Non sans peine j'ai réussi de faire un marché avec mes fournisseurs habituels, le premier sur ce marché arrivera ces jours-ci pendant que d'autres envois ont à suivre successivement à bout d'un certain temps. Je mets à disposition ma clientèle la quantité du marché fait.